



LETTRE AUX APICULTEURS BRETONS N°25

Décembre 2017

L'Edito

En cette fin d'année 2017, nous vous présentons dans ce numéro le bilan de la déclaration de ruches bretonnes 2016, ainsi que les résultats de l'enquête production de miel 2017 en Bretagne. Cette enquête est importante pour nous permettre d'avoir un discours argumenté dans tous les domaines d'action du GIE Elevages/ADA Bretagne : accompagnement des porteurs de projets en apiculture, appui technique aux apiculteurs, transmission d'information notamment sur les dispositifs d'aides financières, organisation de journée de formation...

Les relations entre agriculture et apiculture sont également au cœur nos activités.

Depuis fin septembre, l'autorisation de mise sur le marché du sulfoxaflor a de quoi inquiéter. Substance insecticide contenue dans les produits TRANSFORM et CLOSER, elle présente surtout le même mode d'action que les néonicotinoïdes, qui seront eux interdits à partir du 1^{er} septembre 2018 en raison de leurs effets toxiques sur les pollinisateurs et la santé humaine.

Bien que le renouvellement de licence du glyphosate soit une nouvelle très décevante, nous devons continuer de sensibiliser les agriculteurs à des pratiques respectueuses des abeilles, et contribuer à préparer les utilisateurs actuels à se passer de cet herbicide dans 5 ans.

L'impact des produits phytosanitaires sur nos colonies ne doit pas nous faire oublier les problèmes sanitaires auxquels notre cheptel est confronté : pression varroa, frelon asiatique, virus... Autant de facteurs affaiblissant nos ruches et impactant nos récoltes. Depuis novembre et en tant que région test, la Bretagne est dotée du dispositif OMAA afin de déclarer les troubles constatés au rucher. L'efficacité de ce guichet unique nécessite également que nous fassions individuellement notre part, en déclarant nos cas observés.

Enfin, nul doute que la filière apicole connaîtra en 2018 des changements profonds, et nécessaires. La reprise très récente des discussions sur la mise en place d'une interprofession devrait conduire au premier trimestre 2018 à sa création, et doter ainsi la filière de fonds propres à réinvestir là où les apiculteurs en ont besoin.

Pour conclure, je vous souhaite une bonne préparation de la saison 2018 et de très bonnes fêtes de fin d'année !

Christian TYGREAT
Président de la Commission Apiculture

Sommaire

L'Edito

GIE Elevages / ADA Bretagne

- Bilan de la déclaration de ruches 2016 en Bretagne
- Enquête production de miel breton 2017
- OMAA
- Actualités & Agenda

Actualités nationales & partenaires

- Constitution de l'interprofession
- ADA France : journée nationale

GIE Elevages / ADA Bretagne

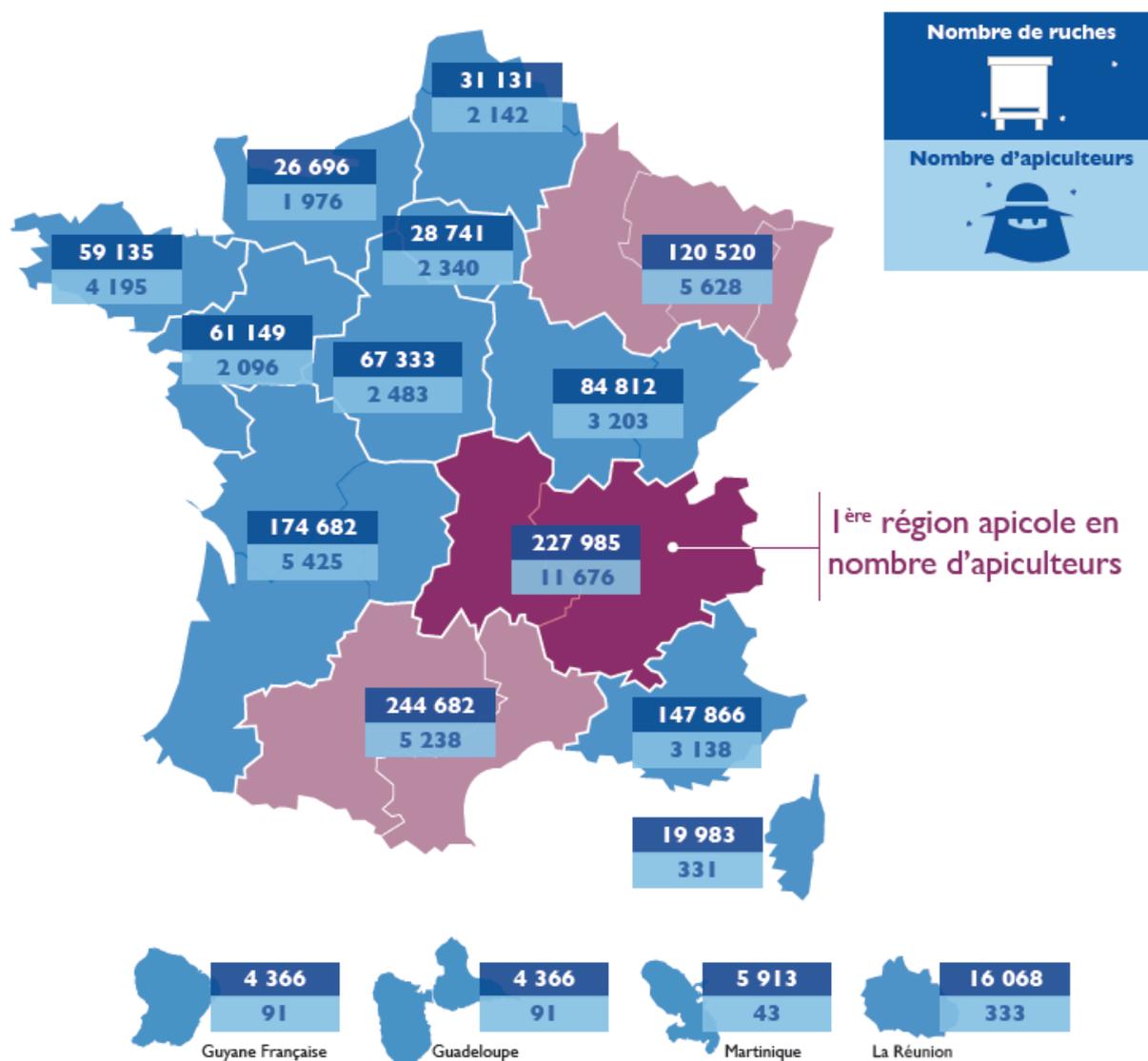
Bilan de la déclaration de ruches 2016 en Bretagne

Dans l'ADA France infos du 7 mai 2017, on pouvait lire que 50 131 apiculteurs français avaient déclarés 1 322 139 ruches en 2016.

Tous les chiffres cités dans cet article sont tirés des résultats de la déclaration annuelle de ruches 2016. Si chaque apiculteur est tenu de déclarer toutes ses colonies dès la première colonie, il est probable que les chiffres déclarés soient inférieurs à la réalité (les sous-déclarations étant difficilement quantifiables).

Nous vous proposons dans cet article de regarder de plus près les chiffres des déclarations réalisées en Bretagne en 2016. Les chiffres de la déclaration 2017 ne seront pas connus avant le 2^{ème} trimestre 2018.

Sur les 13 régions de France métropolitaine, la Bretagne est la 5^{ème} plus grosse région en nombre d'apiculteurs, et elle est en 9^{ème} position concernant le nombre de colonies.



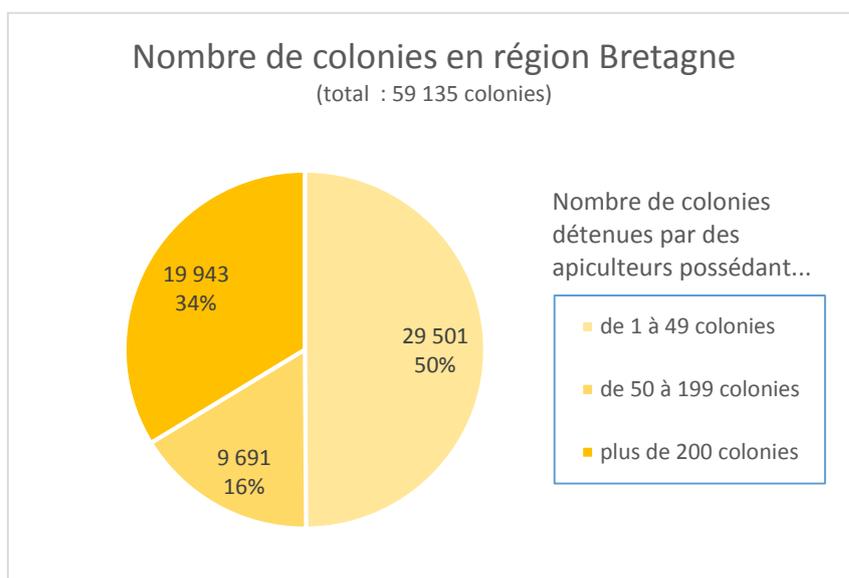
Source : Résultats de la déclaration des ruchers de 2016, DGAL

En Bretagne, ce sont 4 151 apiculteurs qui ont déclaré 59 135 ruches. Sur les 142 apiculteurs déclarants plus de 50 ruches, 95 en possèdent entre 50 et 199, et 47 en possèdent plus de 200.

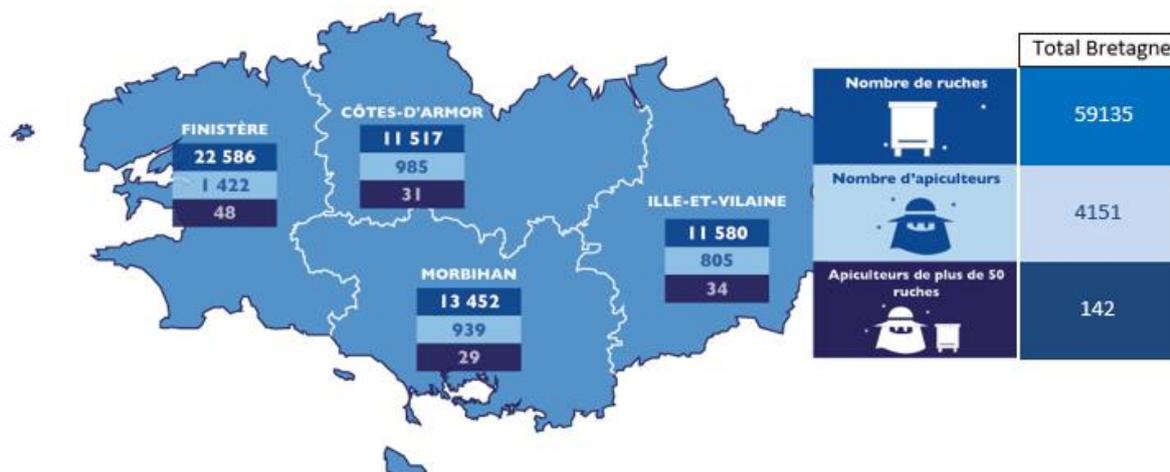
	FRANCE		Bretagne	
	Nombre	%	Nombre	%
Apiculteurs producteurs familiaux (1 à 49 ruches)	45 968	91,7%	4 009	96,6%
Apiculteurs pluri-actifs (50 à 199 ruches)	2 490	5%	95	2,3%
Apiculteurs professionnels (200 ruches et plus)	1 673	3,3%	47	1,1%
Total	50 131	100%	4151	100%

Tableau comparatif du nombre d'apiculteurs amateurs, pluriactifs et professionnels en France et en Bretagne

En Bretagne, si les apiculteurs possédant plus de 50 colonies représentent moins de 3,5% du nombre d'apiculteurs total, ils détiennent en revanche à eux seuls 50% du cheptel.



Enfin, l'apiculture n'est pas développée de la même manière selon les départements. En effet, un tiers des apiculteurs bretons déclarés sont dans le Finistère, et ce même département héberge 38% des colonies déclarées.



Carte de répartition par départements du nombre de ruches et d'apiculteurs (dont plus de 50 ruches) en Bretagne

Enquête production de miel breton 2017

En 2017, 28 apiculteurs de plus de 100 ruches à l'hivernage 2017 ont répondu à l'enquête, dont 16 possèdent plus de 200 ruches. Ils sont répartis sur les 4 départements bretons dans de manière à peu près équitable.

Mortalité hivernale

Plus de 18% des 8 246 colonies hivernées en 2016 ont été perdues en sortie d'hiver 2017. Les apiculteurs ont cependant reconstitué leur cheptel et hivernent cette année 9 516 colonies.

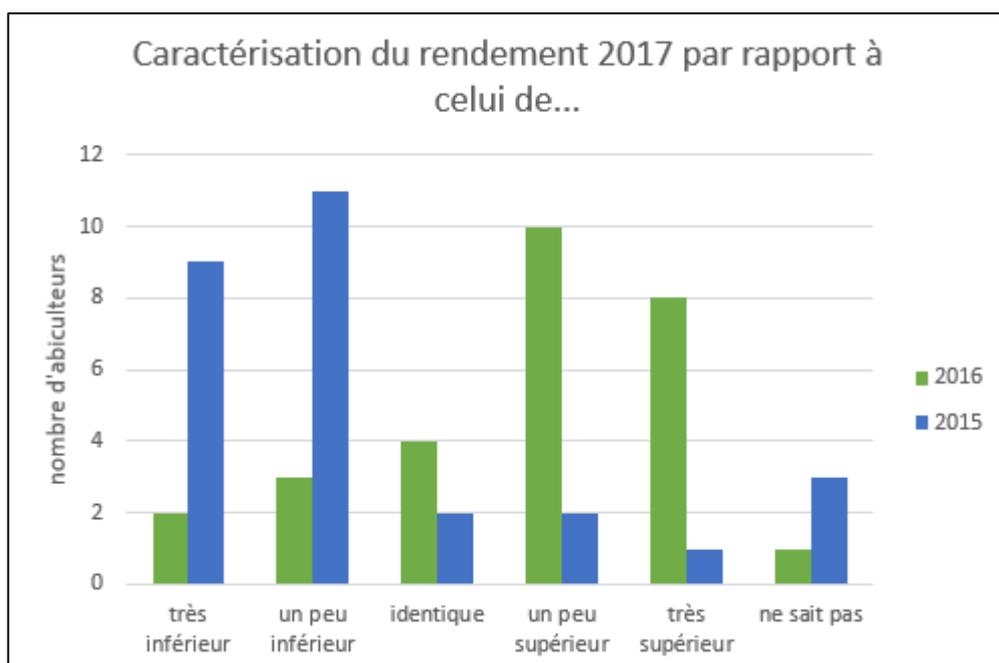
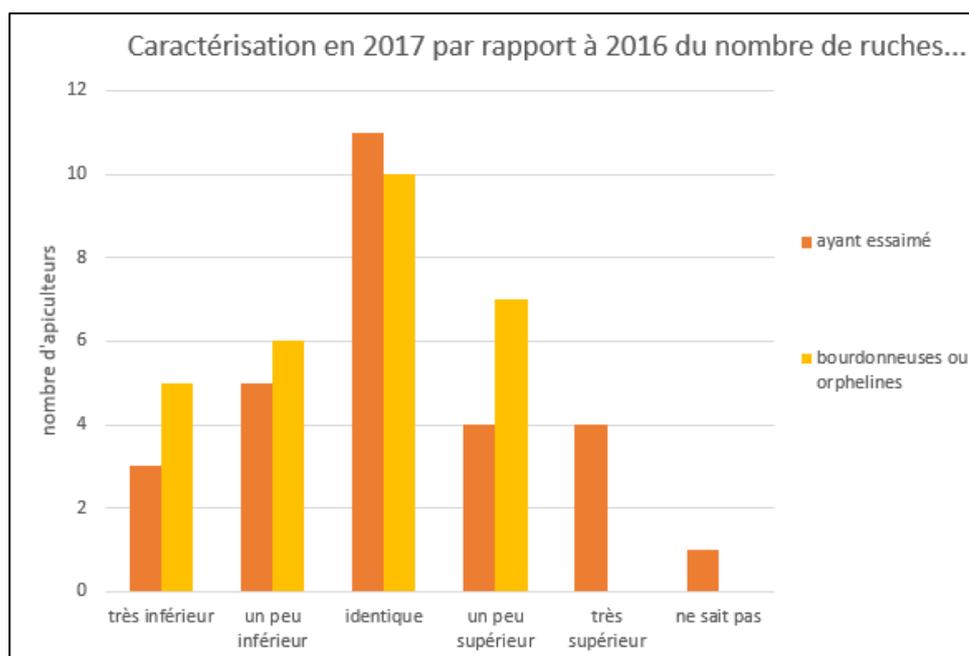
Production de l'année

Essaimage, colonies orphelines et bourdonneuses

Le ressenti de l'essaimage en 2017 semble avoir été similaire à 2016.

La tendance est similaire concernant les colonies bourdonneuses et orphelines.

Par exemple 11 apiculteurs trouvent que l'essaimage 2017 est identique à celui de 2016, et 10 ont eu autant de ruches bourdonneuses les 2 années.



Rendement en miel

Les apiculteurs ont évalué le rendement de l'année 2017 comme étant supérieur à celui de l'année 2016, mais inférieur à celui de 2015.

Par exemple 2 apiculteurs jugent le rendement de 2017 très inférieur à celui de 2016, et 9 apiculteurs jugent le rendement 2017 très inférieur à celui de 2015.

Tableau de la production 2017 miellée par miellée

	nb api ayant réalisé la miellée	nb de ruches mises en production	quantité de miel récolté (kg)	rendement moyen (kg) par ruche
Miel de ronce	1	120	1 200	10.0
Miel de sarrasin	4	115	1 060	8.9
Miel de châtaignier	2-3	132	1 880	7.0
Miel de bruyère	2	200	3 400	17.1
Miel de printemps	7-8	2 017	8 142	4.3
Miel d'été	10-11	2 285	29 894	12.3
Toutes miellées confondues (apiculteurs n'ayant pas détaillé par miellée)	15-17	2 809	61 112	19.3

Au total, les 28 apiculteurs répondants ont récolté en Bretagne 106,7t de miel en 2017, ce qui fait une production de miel 2017 à la colonie hivernée en 2016 de 12,9kg.

Si on considère que les 142 apiculteurs de plus de 50 ruches recensés en 2016 ont eu les mêmes résultats que les apiculteurs ayant répondu à l'enquête, on peut estimer la production de miel des apiculteurs pluriactifs et professionnels en Bretagne en 2017 à 540t, chiffre qui n'a valeur que d'ordre de grandeur bien entendu !!

Apiculteurs transhumants

Parmi les 28 apiculteurs de plus de 50 ruches ayant répondu, 4 apiculteurs ont transhumé hors de la Bretagne. Cela leur a permis de récolter 24,225t de miel, de types très variés : acacia, pissenlit, châtaigner, bruyère, tilleul, bourdaine, tournesol, colza, miel d'été, de printemps et de forêt.

Apiculteurs amateurs

En plus des 28 apiculteurs de plus de 50 ruches ayant répondu, l'enquête a permis de recueillir les réponses de 6 apiculteurs amateurs ayant de 3 à 25 ruches. Ils ont produit 1 130kg de miel, soit un rendement de 17.5kg/ruche.

Un grand merci à tous les apiculteurs ayant répondu à l'enquête.

Actualités

N'oubliez pas de consulter votre boîte mail pour lire **l'info rapide ADA Bretagne** qui vous permet d'être informés 1 à 2 fois par mois des actualités apicoles bretonnes.

Seront annoncées par exemple :

- début janvier, les dates d'ouverture de dépôt des dossiers PCAEA
- les modalités de dépôt des demandes MAEC
- ...

La **rubrique « abeilles » du site internet du GIE Elevages** propose également des ressources qui peuvent vous être utiles : informations sur les subventions, réseau de balances...

⇒ <http://www.gie-elevages-bretagne.fr>

Agenda 2018

- ⇒ 16 janvier (à confirmer) : réunion du groupe sélection-testage à Loudéac
- ⇒ 1^{er} février : journée de réunion des apiculteurs professionnels à Loudéac (un courrier d'invitation vous sera adressé début janvier)
- ⇒ 14 février à Rennes (35), et 15 Février à St Ségal (29) : deux journées de formation au contenu identique sur deux sites pour permettre au plus grand nombre de participer sur le thème « Améliorer la performance d'une exploitation apicole professionnelle par la mise en œuvre de techniques innovantes » avec Thomas Boulanger, apiculteur dans le Cher et formateur ANERCEA. (les inscriptions seront ouvertes après l'envoi du courrier d'invitation qui vous sera adressé début janvier)

OMAA

Depuis début novembre, la Bretagne, au même titre que les Pays de la Loire, est région pilote pour la mise en place du dispositif OMAA, un Observatoire des Mortalités et Affaiblissements de l'Abeille mellifère.

Testé pendant 2 ans en Bretagne, ce dispositif a vocation à recueillir, 7 jours sur 7, les déclarations des événements de santé constatés sur les ruchers.

Que faire en cas de trouble constaté ?

Appeler au plus vite le **02 44 84 68 84** pour déclarer le trouble, ou envoyer un mail à declaration-omaa@gtv-bretagne.org.

Que se passe-t-il ensuite ?

Le vétérinaire qui aura reçu l'appel vous orientera selon les cas :

- Suspicion de Danger sanitaire de Catégorie 1 : visite et analyse ne sont pas à la charge de l'apiculteur
- Suspicion de Mortalité Massive Aigue : visite et analyse ne sont pas à la charge de l'apiculteur et se font au plus vite, dans un délai de 48h après déclaration
- Suspicion d'autres troubles : 1 visite gratuite/an/apiculteur du vétérinaire et TSA, mais si des analyses sont proposées, elles restent à la charge de l'apiculteur.

Vous trouverez le document de communication relatif à ce dispositif dans ce courrier.

Ce guichet unique en est à ses débuts et des bilans trimestriels seront faits par les gestionnaires du dispositif pour le perfectionner au fur et à mesure de vos retours.

C'est en tout cas l'occasion de pouvoir déclarer les nombreux problèmes sanitaires qui sont bien souvent passés sous silence.

N'hésitez pas à enregistrer dès à présent le numéro d'appel dans votre téléphone pour l'avoir au rucher si malheureusement vous aviez une déclaration à faire.

VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES
DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Un guichet à votre école
Un vétérinaire dédié en patrouille apicole
7 jours sur 7
Une prise en compte de votre déclaration
Tout au long de l'année
Un retour individualisé

UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84
ET/OU declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies
Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://gtafrance.eu.fr>

Actualités nationales & partenaires

Constitution de l'interprofession

Depuis le mois de novembre, et notamment en raison de la situation critique de l'ITSAP Institut de l'abeille qu'il serait plus que dommage pour la filière de voir disparaître, les discussions concernant la mise en place d'une interprofession apicole ont repris à vitesse grand V.

Participent à la création de l'interprofession toutes ces structures : UNAF, SNA, Confédération paysanne, FFAP, SPMF, Coordination rurale, FNSEA, ADA France, Fedapi, SNFGMA (fabricants de matériel apicole), GPGR, SFM et la FCD.

Le 18 décembre, toutes ont affirmé leur volonté de constituer une interprofession apicole, composée de deux collèges pour la production et la commercialisation, et ont signé une charte élaborée conjointement qui devrait aboutir à la constitution de l'interpro le 29 janvier 2018, devant le ministère.

ADA France : Journée nationale

Envie de voir du pays et de discuter apiculture avant la reprise de la saison ?

ADA France organise la **5^{ème} journée nationale du développement apicole le 23 janvier** en Haute-Garonne, axées autour de thématiques sanitaires :

- Qualité des cires
- Réforme sanitaire
- Frelon asiatique et aethina tumida
- Varroa

Inscription jusqu'au 12 janvier.

Plus d'informations ici :

<http://www.adafrance.org/adafrance/journee-nationale-2018.php>

Ces journées seront l'occasion de rencontrer des apiculteurs de toute la France.



De nombreuses informations, actualités, documents et outils sont en ligne sur le site internet d'ADA France :

www.adafrance.org



Plus d'informations à venir sur notre site internet : www.adafrance.org



Contact :

Tiphaine DAUDIN

Tél : 02 23 48 27 42 / 07 85 35 20 82

E-mail : tiphaine.daudin@bretagne.chambagri.fr

Actions soutenues par :



Rue Maurice Le Lannou
CS 64240 – 35042 RENNES Cedex
www.aie-elevages-bretagne.fr